

GROUPE SOS Seniors Former aujourd'hui les soignants de demain

Dans un contexte où les soignants se font rares, GROUPE SOS Seniors propose différentes solutions de formation aussi bien pour ses salariés en interne que pour de futurs salariés. **Formons dès aujourd'hui les soignants de demain.**

Formation en alternance

Dans le cadre du dispositif « 1 jeune 1 solution », lancé le 1^{er} juillet 2020 (aides exceptionnelles de l'Etat à hauteur de 5 000 € pour l'embauche d'un jeune de moins de 18 ans et 8 000 € pour un jeune de plus de 18 ans) et du souhait du directoire du GROUPE SOS de recruter 1 000 alternants au sein du Groupe, GROUPE SOS Seniors a signé 143 contrats d'alternance en CDD, dont 86 soignants, depuis le mois de septembre 2020, soit :

- **119 contrats d'apprenti** (public de moins de 30 ans)
- **24 contrats de professionnalisation** (public de 30 ans et +).

71 % de ces alternants suivent une formation qui les prépare au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS). Les alternants dans le domaine administratif (MASTER MOSS, LP Gestion Etablissements Sanitaire & Sociaux, licence RH...) représentent 20 % de ces contrats, les formations en cuisine (CAP, BAC Pro) représentent quant à elles 6 % des alternants, les formations animation 2 % et maintenance-entretien 1%. Tous ces alternants bénéficient d'un tutorat au sein de leur structure d'affectation, assuré par un salarié de l'établissement ayant une formation au moins équivalente à celle préparée par l'alternant ou justifiant de 2 années d'expérience professionnelle en lien avec le diplôme préparé par l'alternant. Le tuteur perçoit à ce titre une indemnité de tutorat de 100 € bruts mensuels.

Le dispositif « 1 jeune 1 solution » ayant été reconduit pour toute embauche en alternance avant le 31/12/2021, de nombreuses candidatures sont déjà en cours de sélection en vue de la signature de nouveaux contrats d'alternance dès cet été pour la rentrée de septembre 2021.

Formation aide-soignant pour les salariés GROUPE SOS Seniors

Un module de formation pour les ASH

L'instruction Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) relative au renforcement des compétences des agents des services hospitaliers qualifiés (ASH) pour faire face aux besoins accrus d'aides-soignants dans le secteur du grand âge a permis la mise en place d'un dispositif transitoire de formation, prévu de janvier au 2 juillet 2021 pour répondre aux besoins immédiats de renfort dans les métiers d'accompagnement des personnes âgées.

Ce dispositif a permis de mettre en place une formation courte, destinée au personnel en poste dans les EHPAD, les SAAD et les établissements de santé, pour assurer en toute sécurité l'accompagnement des personnes âgées sur des missions habituellement dévolues aux aides-soignants (soins d'hygiène et de confort, alimentation, élimination, sommeil, approche relationnelle) sous la responsabilité d'un cadre de santé et en collaboration avec l'ensemble des soignants.

Cette formation d'une durée de 70 h (10 jours) s'adressait aux ASH en poste, identifiés par les directions des établissements ou des structures employeurs, ayant plus de 3 mois d'ancienneté.

Ce dispositif de formation apporte les connaissances de base indispensables pour permettre à ces salariés de participer aux soins de confort et de bien-être de la personne âgée sous la supervision d'un aide-soignant.

Au sein de GROUPE SOS Seniors, **37 personnes ont bénéficié de ce dispositif** entièrement financé, dans la majorité des cas, par le Plan de Développement des Compétences de l'employeur (plan de

formation). Le fait de participer à cette formation leur permet d'accéder à la formation d'aide-soignant dès la rentrée de septembre 2021 sans avoir à passer les entretiens de sélection.

Une VAE expresse du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS)

Toujours dans un contexte sanitaire et économique particulier, l'OPCO SANTE s'est mobilisé pour accompagner ses adhérents. Dans le cadre des aides exceptionnelles à la formation mises en place par les OPCO (Opérateurs de Compétences) figure le dispositif de financement des parcours VAE (validation des acquis de l'expérience). Pour notre secteur d'activité, l'objectif est de permettre à nos agents de se former pour pouvoir accéder essentiellement au diplôme et à la fonction d'aide-soignant. GROUPE SOS Seniors a souhaité mettre en place un véritable accompagnement pour les agents volontaires dont les compétences déjà acquises nécessitent un accompagnement.

Les prérequis pour accéder à cet accompagnement unique sont les suivants :

- Justifier d'au moins 1 an (1 607 heures) d'expérience professionnelle en lien avec le diplôme visé,
- Aucune condition d'âge ou de niveau de qualification,
- Etre volontaire et motivé (intérêt certain pour la fonction d'aide-soignant et être prêt à aller au bout de cette VAE expresse),
- S'organiser et être prêt à produire 7 à 8 heures de travail personnel (hors temps de travail) hebdomadaire nécessaire à la rédaction de son dossier d'expérience et le suivi de son parcours de montée en compétences e-learning durant toute la durée du projet.

Ce parcours d'accompagnement, qui a démarré le 15 juin 2021, se déroule sur une durée d'environ 4 mois, à raison de 81 heures d'accompagnement à distance de la manière suivante:

- 56 h de cours en e-learning
- 25 h de formation à distance de manière collective et individuelle.

Cet accompagnement accéléré, unique et personnalisé devrait permettre aux 56 agents de GROUPE SOS Seniors, inscrits, de présenter, d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2022, leur livret 2 de la VAE devant le jury des VAE et obtenir ainsi, leur DEAS en valorisant leur expérience et sans passer par la case formation.

Les formations classiques au DEAS/DEAES

GROUPE SOS Seniors a également permis à 11 salariés de suivre la formation préparant au DEAS/DEAES sur l'année scolaire 2020/2021.

Toutes ces dispositions cumulées ont permis au GROUPE SOS Seniors d'avoir actuellement près de 190 personnes engagées dans un parcours de formation préparant au DEAS/DEAES ou de suivre un parcours de formation leur permettant d'exercer des fonctions dévolues aux soignants sur l'année scolaire 2020/2021.

GROUPE SOS Seniors, tant en interne qu'en externe, est un acteur engagé et joue son rôle sociétal au maximum dans le cadre du repeuplement national en personnel paramédical compétent et formé. C'est un travail colossal continu qui se met en place, mais il en va du bon accompagnement de nos aînés dès aujourd'hui, et encore plus dans les années à venir.

A propos du GROUPE SOS

GROUPE SOS est la première entreprise sociale en Europe. Le GROUPE SOS vient en aide aux personnes en difficulté, en France et à l'étranger : hôpitaux non-lucratifs, EHPAD, structures sociales et médico-sociales, ateliers et chantiers d'insertion, crèches, établissements culturels, cafés multiservices dans des territoires isolés, ONG... Avec plus de 21 500 personnes employées et 550 établissements et services, les actions du GROUPE SOS ont, chaque année, un impact sur plus d'1,7 millions de personnes. www.groupe-sos.org

CONTACTS PRESSE

Géraldine Bucci - geraldine.bucci@groupe-sos.org - 03 87 22 21 12 - 06 37 38 17 70

Pauline Breton - pauline.breton@groupe-sos.org - 03 87 22 21 76 - 06 08 62 78 62